

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 15 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Anissa BRIKH, Denis BANDELIER, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Josette BESSE à Christine DEL PIE, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Marie Lise LHOMET à Frédéric ROUSSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Didier MATHIEU à Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON à Jacques BOUQUENEUR.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 8 juin	Le 8 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.

2017-04-10 Désignation de représentants de la CCST au sein de la Commission Locale des Transports publics particuliers de personnes

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le décret n°2017-236 du 24 février 2017, portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes (T3P),

Par courrier reçu en date du 24 mai 2017, la Préfecture nous informe de la création de cette Commission qui doit ainsi être créée dans chaque département (article D.3120-21 du code des transports). Son champ de compétences est élargi à l'ensemble du secteur des transports publics

particuliers de personnes (taxis, voitures de transport avec chauffeur et véhicules motorisés à deux ou trois roues).

Elle est composée d'un collège de représentants de l'Etat, d'un collège de représentants des professionnels, d'un collège de représentants des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants de consommateurs, de personnes à mobilité réduite, d'usagers des transports, ou d'associations agissant dans le domaine de la sécurité routière ou de l'environnement.
A ce titre, cette dernière sollicite la CCST afin de constituer le collège de représentants des collectivités territoriales et nous demande de désigner deux membres de la Communauté de communes (un titulaire et un suppléant)

Le Conseil Communautaire réunit le 15 juin 2017 après en avoir débattu, il est fait état de l'absence de représentants à cette commission

Annexe : Courrier de la Préfecture

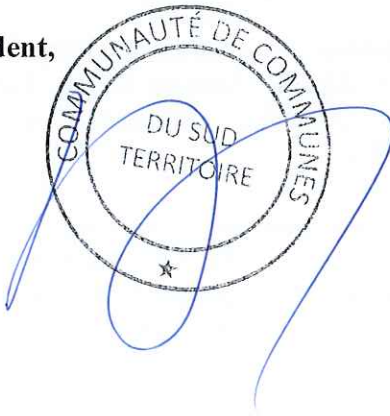
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 21 JUIN 2017

Le Président,



Le Président,



Envoyé en préfecture le 21/06/2017
Reçu en préfecture le 21/06/2017
Affiché le [REDACTED]
ID : 090-249000241-20170615-2017_04_10-DE



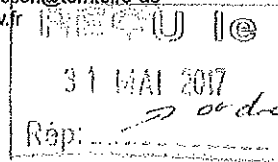
PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Pôle des Collectivités Territoriales et
de la Démocratie locale
Affaire suivie par : Marie-Chantal RENUSSON
Tél : 03 84 57 16 20
Courriel :marie-chantal.renusson@territoire-de-
belfort.gouv.fr

Belfort, le **24 MAI 2017**

Le Préfet du Territoire de Belfort

à



Monsieur le Président de la communauté
de communes du SUD TERRITOIRE

Objet : Commission locale des transports publics particuliers de personnes
P. J. : 1

Vous trouverez ci-joint le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes (T3P).

Une commission locale doit ainsi être créée dans chaque département (article D.3120-21 du code des transports). Son champ de compétences est élargi à l'ensemble du secteur des transports publics particuliers de personnes (taxis, voitures de transport avec chauffeur et véhicules motorisés à deux ou trois roues).

Elle est composée d'un collège de représentants de l'État, d'un collège de représentants des professionnels, d'un **collège de représentants des collectivités territoriales** et, le cas échéant, de représentants des consommateurs, de personnes à mobilité réduite, d'usagers des transports, ou d'associations agissant dans le domaine de la sécurité routière ou de l'environnement.

Afin de me permettre de constituer le collège de représentants des collectivités territoriales, je vous remercie de bien vouloir désigner deux membres de votre communauté de communes chargés de vous représenter (un titulaire et un suppléant).

Mme. Béatrice Carrel

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de la citoyenneté et de la légalité

Patrick HENRIET



